



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2023-033

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2023

Sommaire

SPC /

32-2023-02-10-00004 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n°
32-2019-12-17-003 du 17/12/2019 habilitant la société MALL & MARKET à
réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752-6 du code de
commerce, dans le département du Gers. (2 pages)

Page 3

SPC

32-2023-02-10-00004

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n°
32-2019-12-17-003 du 17/12/2019 habilitant la
société MALL & MARKET à réaliser l'analyse
d'impact mentionnée au III de l'article L.752-6 du
code de commerce, dans le département du
Gers.



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Condom

**Arrêté préfectoral
modifiant l'arrêté n° 32-2019-12-17-003
habilitant la société MALL & MARKET
à réaliser l'analyse d'impact
mentionnée au III de l'article L. 752-6 du Code de Commerce,
dans le département du Gers.**

**Le Préfet du Gers
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de Commerce, et notamment ses articles modifiés L.752-6, R.752-6-1 et suivants et A.752-1 ;

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;

VU le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Xavier BRUNETIERE en qualité de préfet du Gers ;

VU le décret du 14 novembre 2022 portant nomination de Madame Véronique MOREAU en qualité de sous-préfète de Condom ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L. 752-6 du code de commerce ;

VU l'arrêté préfectoral n° 32-2019-12-17-003 en date du 17 décembre 2019, habilitant la société **MALL & MARKET** sise 18, Rue Troyon à Paris (75017), représentée par M. Bertrand BOULLE, président, pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752-6 du Code de Commerce, et notamment son article 2 mentionnant les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation ;

VU l'arrêté préfectoral du 05 décembre 2022 portant délégation de signature à Madame Véronique MOREAU, sous-préfète de Condom ;

Affaire suivie par Mme STURINO
Mél. : marie-helene.sturino@gers.gouv.fr
Tél : 05 62-61 43 57
BP 40079 - 32100 CONDOM
www.gers.gouv.fr

VU la déclaration de modification de la composition de l'organisme susvisé par message électronique du 10 février 2023, de M. Bertrand BOULLE, président, déclarant que seuls Mme Maud GOUSSEF, Mme Mouna BEN HASSAN, Mme Julia VASSELON-GAUDIN, M. Yacine TARIKET font partie du bureau susvisé.

SUR proposition de la sous-préfète de Condom ;

ARRETE

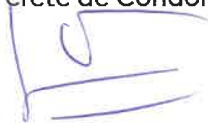
ARTICLE 1^{ER} : le présent arrêté prend acte que seuls Mme Maud GOUSSEF, Mme Mouna BEN HASSAN, M. Yacine TARIKET et Mme Julia VASSELON-GAUDIN font partie du bureau susvisé, modifiant en conséquence, l'arrêté n° 32-2019-12-17-003 susvisé.

Les autres dispositions sont inchangées.

ARTICLE 2 : Madame la sous-préfète de Condom est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département du Gers et dont une copie sera notifiée à M. Bertrand BOULLE.

Condom, le 10 février 2023

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète de Condom



Véronique MOREAU

Affaire suivie par Mme STURINO
Mél. : marie-helene.sturino@gers.gouv.fr
Tél : 05 62 61 43 57
BP 40079 - 32100 CONDOM
www.gers.gouv.fr